

\*\*\*\*\*

Arrondissement d'EPERNAY

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU MARDI 06 FEVRIER 2024 A 19H15**

\*\*\*\*\*

**Commune de  
MAREUIL LE PORT**

L'an deux mille vingt-quatre, le 06 février à 19h15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier VEAUX, Maire.

Date de convocation : 31 janvier 2024

Etaients présents (es) :

Olivier VEAUX, Céline MEUNIER, Patrick JAGER, Stéphanie JOBERT, Francis GRANZAMY, Daniel GAGNEUR, Pascal JOBERT, Régis LUCIEN, Rachel PINHEIRO, Isabelle CLOUET et Angélique HENAFF.

Absents ayant donné pouvoir :

Muriel POTEL donne pouvoir à Olivier VEAUX  
Dominique HARLIN donne pouvoir à Patrick JAGER

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Angélique HENAFF

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13

**Ordre du jour**

- Tarifs location Espace 2000,
- Vente maison 19 rue de la Fontaine,
- Loi APER - zone d'accélération des Energies Renouvelables (ENR),
- Acquisition véhicule service technique,
- Subvention coopérative scolaire pour la classe de découverte,
- Affaire en cours :
  - Construction parking,
  - Réfection façade mairie,
  - Révision PLU,
- Aide au permis de conduire,
- Droit de préemption,
- Questions diverses,
- Tour de table.

**DEL 2024.02/09 : Demande de subvention acquisition ENI (Ecran Numérique Interactif) et ordinateur portable pour le Pôle Scolaire**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de changer 2 TBI vieillissants et présente le devis de l'entreprise INFOCOPY pour 2 ENI et un ordinateur portable pour le Pôle Scolaire. Il précise que les ENI ont les mêmes fonctionnalités que les TBI mais ont une technologie plus récente. Considérant que ces acquisitions peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL,

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, POUR : 13 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0, **DECIDE** :

- **DE RETENIR** le devis de l'entreprise INFOCOPY dont le montant s'élève à :

- 5 376 € HT soit 6 451.20 € TTC pour les ENI,
- 594.83 € HT soit 713.80 € TTC pour l'ordinateur,
- **DE SOLLICITER** une demande de subvention au titre de la DETR ou DSIL 2024,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**DEL 2024.02/10 - Modernisation et extension du système de vidéoprotection - demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), de la DETR et auprès de la Région Grand Est**

Considérant le système de vidéoprotection installé sur la commune,  
 Considérant la possibilité de faire évoluer le dispositif en installant des caméras supplémentaires,  
 Considérant la demande importante des services des forces de l'ordre de visionner les caméras de notre commune,  
 Considérant la nécessité de remplacer certaines caméras endommagées,  
 Considérant la proposition reçue de notre prestataire actuel qui s'élève à 7 515.54€ HT soit 9 018.64 € TTC,  
 Considérant que cette opération peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), de la DETR et auprès de la région Grand Est,

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal**, POUR : 13 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0,

- **DECIDE** de procéder à la modernisation et à l'extension de caméras supplémentaires,
- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise LE BATIMENT CHAMPENOIS pour un montant de 17 373.17 € HT soit 20 847.80 € TTC,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer une demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), de la DETR, et auprès de la Région Grand Est,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au présent dossier.

**DEL 2024.02/11- Création deux emplois non permanents d'adjoint technique territorial**

**Le Conseil Municipal,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3.2°;  
 Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : l'entretien des espaces verts et de la voirie communale ;

Après en avoir délibéré, pour : 13, contre : 0, abstention : 0, **DECIDE**

- Le recrutement de deux agents contractuels dans le grade d'Adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 octobre 2024 pour le premier poste et du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 août 2024 pour le second.  
 Ces agents assureront les fonctions d'Adjoint technique territorial à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35/35<sup>ème</sup>.
- Les agents recrutés sur ces emplois à temps complet pourront être amenés, sur demande du Maire à effectuer exceptionnellement des heures supplémentaires,  
 Les agents recrutés en qualité de non titulaire auront pour fonctions : entretien des espaces verts et de la voirie communale,
- Les agents recrutés en qualité de non titulaire seront rémunérés sur la base de l'échelle C1,
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

## DEL 2024.02/12 : Coupes de bois dans la forêt communale - Etat d'Assiette 2024

Après en avoir délibéré, POUR : 13 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0, le **Conseil Municipal** :

**1 - Approuve** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année **2024** présenté ci-après

**2 - Demande** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation selon les destinations retenues ci-après

Parcelle (unité de gestion)	Surface (à désigner)	Type de coupe	Coupe prévue oui/non (a)	Destination			Produits à délivrer si délivrance partielle		
				Vente intégrale	Délivrance intégrale	Vente et délivrance partielles	Houppiers oui/non	Petits diamètres oui/non	Diamètre vente (b)
22	4,28 ha	Amélioration	oui	X					
23	6,47 ha	Amélioration	oui	X					

NB : Pour le type de coupe, choisir entre Amélioration, Régénération, Irrégulière, Emprise, Sanitaire.

(a) à l'aménagement

(b) en cm. A indiquer si les petits diamètres sont demandés en délivrance. C'est le diamètre à partir duquel les arbres seront vendus, sauf cas particuliers.

**3 - Laisse** à l'Office National des Forêts le soin d'organiser au mieux les ventes de coupes de bois **sur pied**, la commune demeurant libre de fixer elle-même les prix de retrait si elle le juge utile.

Coupes proposées en report ou suppression par l'ONF :

Parcelle	Report / Suppression	Motifs
11	Report	Ouverture cloisonnements en 2025 et regroupement de parcelles
12	Report	Ouverture cloisonnements en 2025 et regroupement de parcelles

Au cas où le propriétaire solliciterait le report ou la suppression du marquage d'une coupe prévue à l'aménagement, le conseil municipal en expose ici les motifs et en informe par ailleurs le Préfet de Région :

**Monsieur le Maire s'est retiré du vote.**

## DEL 2024.02/13 : Demande de renouvellement de bail par la société de chasse Les Actions

Monsieur le Maire présente la demande de renouvellement du bail de chasse, pour une somme de 4 200 €, par la société de chasse les Actions, actuellement locataire du bail. Il précise que le montant de la location 2023 s'élevait à 8 563.59 € ; le montant est actualisé chaque année en fonction de la variation de l'indice national des fermages.

Une seconde proposition de location d'un montant de 7 000 € a été reçue en mairie.

Conformément à la réglementation, le conseil municipal peut soit informer le bailleur actuel pour lui permettre de faire une offre supérieure soit lancer une adjudication.

La commission des baux et foncier non bâti propose d'informer le bailleur actuel de la seconde proposition,

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, POUR : 11 - CONTRE : 1 - ABSTENTION : 0, **DECIDE** :

- **D'INFORMER** la société de chasse les Actions de la proposition de bail à 7000 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

### **DEL 2024.02/14 : Participation au coût du permis de conduire**

Vu le Décret n° 2023-1214 du 20 décembre 2023 portant abaissement de l'âge minimal d'obtention de la catégorie B du permis de conduire à dix-sept ans,

Considérant la délibération n° 2022.05/30 en date du 03 mai 2022 relative à la participation au permis de conduire,

Après en avoir délibéré, POUR 13 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0, le **Conseil Municipal décide** :

- **DE PERMETTRE** la participation au permis de conduire à partir de l'âge de 17 ans,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **Construction du parking au Pôle Scolaire :**

Le parking est utilisable, reste à effectuer : la signalisation, la mise en place du panneau matérialisant la place handicapée et la jonction entre le parking et le cheminement piéton qui mène à l'école.

### **Réfection des façades de la mairie :**

Les travaux se poursuivent. Les travaux pour l'arrière de la mairie ainsi que la toiture du préau seront réalisés.

### **Révision du PLU :**

Nous attendons la fin du délai pour les avis aux instances publiques. Le projet arrêté a obtenu un avis favorable de la CCPC. Nous aurons prochainement l'avis au Département de la Marne.

### **Eglise :**

Nous avons rencontré la DRAC pour relancer les travaux de l'église suite au changement d'interlocuteur. La commune est sur la liste d'attente secondaire pour l'attribution de la subvention. Dans un premier temps, nous devons recruter un assistant à maître d'ouvrage pour nous aider à lancer un appel d'offre pour choisir un architecte.

### **Surchauffe Pôle Scolaire :**

Nous sommes dans l'attente de la liste des entreprises pour la pose des films protecteurs par le bureau d'études.

## **Tour de table**

Olivier VEAUX :

- Installation panneau 30 km/h rue de la Fontaine.
- CCPC : enquête publique pour le zonage assainissement courant avril.

Patrick JAGER :

- L'éclairage public rue du 8 mai est en fonctionnement.
- La peinture au sol de l'écluse rue St martin sera réalisée par la CCPC compétente pour ce type de travaux.

Francis GRANZAMY :

- L'élagage des arbres au lotissement le Petit Voisin a commencé.
- Retrait tardif des décorations de Noël en raison des intempéries.
- Les nids de poule chemin de la Messe sont rebouchés.

Régis LUCIEN :

- Arbustes à tailler chemin de la Messe.

Daniel GAGNEUR :

- En accord avec le Principal du collège, le SIVS assurera le transport scolaire des élèves la semaine précédant le brevet mais pas lors des semaines « école ouverte » de juillet/août.

Céline MEUNIER :

- Réunion de la commission cadre de vie le 07/02 avec les associations communales pour organiser les manifestations, le prêt de matériel et de la salle espace 2000. Nous recevons également un jeune pour l'aide au permis de conduire.
- La création des décorations de pâques a commencé.

Stéphanie JOBERT :

- Démission d'un agent : nous allons modifier l'organisation et voir s'il est nécessaire de recruter.
- Interrogation du collège avec les effectifs à venir (en baisse).

Fin de la séance à 20 h 50.

Le Maire,  
Olivier VEAUX

La secrétaire de séance,  
Angélique HENAFF